

SPECIAL ELECTIONS :

Votes par procuration

Pour optimiser la préparation des élections Présidentielles et Législatives de 2017, les électeurs souhaitant voter par procuration peuvent se rendre dès à présent auprès des tribunaux d'instance, des brigades de gendarmerie et des commissariats de police.

Un formulaire unique (téléchargeable sur le site <http://service-public.fr>) devra être rempli par le mandant muni d'une pièce d'identité.

Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur la liste électorale de la même commune, mais ne doivent pas nécessairement voter dans le même bureau de vote. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Mairie, à la gendarmerie de Soufflenheim ou vous connecter sur le site <http://service-public.fr>

Passage aux urnes

Nous vous rappelons que lors de votre passage aux urnes vous devez impérativement présenter une pièce d'identité. De plus, nous vous rappelons que votre carte d'électeur devra être signée avant de voter.

Elections Présidentielles

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 19h00 pour les deux tours des élections Présidentielles.